

N° 34 / 2025

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENDAT

Séance du 25 juin 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	14	18

Date de la convocation
20.06.2025

Date d'affichage
03.07.2025

Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi à temps complet.

4 Fonction publique
4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture le
et publication ou notification du

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Madame Béatrice BRULETOURTE (procuration à Madame Martine CHAROY),
- Madame Marie-Emmanuelle CORRE,
- Madame Agnès GOSNET (procuration à Madame Françoise MICHELET),
- Madame Sandy GRIFFET (procuration à Monsieur Julien MARIBAS),
- Monsieur Jean-François JANIN (procuration à Madame Aline BAURY).

Secrétaire de séance : Monsieur Simon LACOSTE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Considérant la demande de Mme Stéphanie RODRIGUEZ de diminuer sa durée hebdomadaire de travail,

.../...

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 juin 2025,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de Mme Stéphanie RODRIGUEZ, adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet, à 35 heures hebdomadaires, suite à des problèmes de santé de l'agent,

Monsieur le Maire ajoute que les heures diminuées de Mme Stéphanie RODRIGUEZ pourront être reportées sur d'autres agents actuellement en poste ou sur l'embauche d'un autre agent et que le Comité Social Territorial sera saisi pour les modifications éventuelles de poste des agents concernés,

Monsieur le Maire précise que l'emploi du temps avec les horaires de travail de Mme Stéphanie RODRIGUEZ sera déterminé par la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

À l'unanimité

* La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un emploi permanent à temps complet à 35 heures hebdomadaires d'adjoint technique territorial.

* La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à 26 heures hebdomadaires d'adjoint technique territorial.

* Précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2025.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Jean-Marc GERMANANGUE